Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 4

Artikel: Pierre-François Unger : "Les gens sont ma passion!"
Autor: J.-R.P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-828067

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

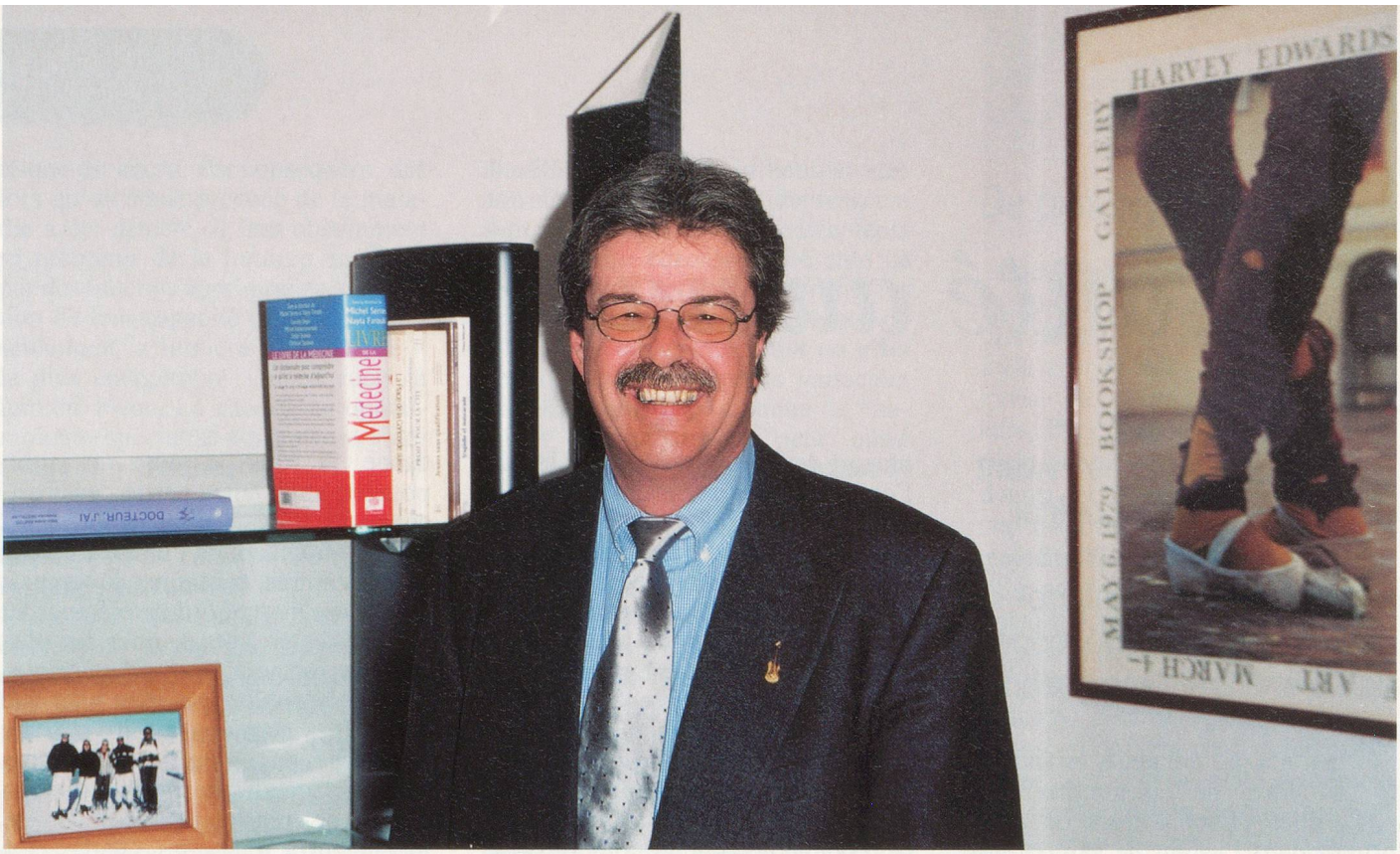

D.R.

«Pour atteindre la perfection, il faut travailler dur et longuement!»

Pierre-François Unger

«Les gens sont ma passion!»

En décembre dernier, Pierre-François Unger succédait à Guy-Olivier Segond à la fonction de conseiller d'Etat, chef du Département des actions sociales et de la santé (DASS). Quelles sont les priorités de l'ancien responsable des urgences à l'Hôpital universitaire de Genève?

Aux murs de son vaste bureau sobrement meublé, Pierre-François Unger a accroché deux tableaux. L'un représente les jambes d'une ballerine aux chaussons usés et aux bas troués, l'autre une danseuse effectuant une figure d'une sublime pureté. «Ces deux images me suivent depuis des années. Je les ai toujours à portée de regard. Elles me rappellent que pour atteindre la perfection, il faut travailler dur et longuement.» Toute la philosophie de Pierre-François Unger est ainsi résumée.

Avant d'être un politicien, le nouveau conseiller d'Etat se veut un humaniste. Et s'il est entré en politique, il y a une dizaine d'années seulement, c'est d'abord pour faire entendre la voix des milliers de patients qui ont défilé, durant quinze années, dans son service des urgences. «J'aime les gens, passionnément, et je tiens à être à leur service, à leur écoute.»

Parmi ses priorités, il souhaite changer la philosophie en matière d'aide sociale. «Elle a été construite par strates successives. Elle fonctionne relativement bien, mais je suis persuadé que l'on peut faire mieux, en se rapprochant encore plus des gens qui doivent en bénéficier. En fait, j'aimerais rendre nos services encore plus accessibles, décentraliser davantage, aller à la rencontre de ceux qui en ont besoin.»

Grâce à son expérience en milieu hospitalier, Pierre-François Unger occupe une place de choix pour tenter de trouver une solution aux coûts de la santé. «En fait, ce ne sont pas les coûts de la santé qui explosent, mais bien les primes d'assurances maladie. Il faut impérativement que les médecins, les assureurs et les politiciens cessent de s'affronter ou de se rejeter la faute; le moment est venu de se réunir autour d'une table et de tenter de résoudre ce problème. Sans pour autant pénaliser les bénéficiaires des prestations de la santé, ni tomber dans une médecine à

deux vitesses, encore moins dans un rationnement des soins pour les patients âgés à revenus modestes.»

Eviter les ghettos

Le nouveau conseiller d'Etat reconnaît que le système de prestations complémentaires, mis en place par l'OCPA, a atteint ses objectifs. «Pourtant, il y a toujours des personnes âgées qui, par dignité, renoncent aux prestations complémentaires auxquelles elles ont droit. Les prestations complémentaires ont été votées, elles sont légales, ce n'est pas assimilable à un cadeau. C'est par des actions proches des aînés, sur le terrain, que nous pourrons faire passer l'information.» Même remarque concernant le lancinant problème de l'isolement. «Malgré le développement des services sociaux, certaines personnes passent entre les mailles du filet. Par nos actions de proximité, nous devrons tenter de les découvrir et de les aider.»

Aujourd'hui, le canton de Genève compte environ 70 000 personnes en âge de retraite et ce chiffre va sensiblement augmenter dans les dix années à venir. Pierre-François Unger dédramatise la situation. «Il s'agit d'assurer le continuum des futurs retraités et d'éviter les notions de ghetto. Il est indécent de considérer les aînés comme des personnes à charge. Ce sont eux qui nous ont créés et qui ont développé l'économie du pays. Nous leur devons un immense respect.»

Reste que les conséquences de l'augmentation des personnes arrivant au grand âge sont préoccupantes. Il existe aujourd'hui 3500 places dans les EMS genevois, or il en faudrait 1000 de plus dans les six années à venir. «Si l'on décide aujourd'hui de les construire, il faudra compter une dizaine d'année avant leur mise en fonction. Je pense qu'il serait plus réaliste de transformer des immeubles existants, disponibles rapidement.»

Sentiment d'insécurité

Au cœur des villes, les personnes âgées font aujourd'hui part d'une inquiétude légitime. Elles se sentent en insécurité. «Il est exact que ce sentiment gagne peu à peu la population des aînés. Encore une fois, c'est en décentralisant nos administrations, en étant présents dans les quartiers et en collaborant avec les départements de Micheline Calmy-Rey et de Micheline Spoerri, que nous tenterons de redonner confiance aux personnes âgées. Je pense que l'incivilité ou les agressions verbales sont ressenties comme des menaces par les aînés. Il faudrait créer des centres de rencontres, notamment dans les quartiers périphériques, afin de développer des liens entre les générations.»

Père de deux grands fils qu'il dépeint avec fierté comme des enfants parfaits, Pierre-François Unger avoue être très attaché au noyau familial. Son leitmotiv tient en un seul mot: la passion. «J'ai toujours été passionné. Par la voile, durant mon adolescence (j'ai d'ailleurs financé mes études en travaillant sur les voiliers), par l'être humain, par la guitare électrique aussi...»

Au revers de son costume, il arbore une broche en forme de guitare et une «Fender» électrique trône dans un coin de son bureau. Le nouveau chef du DASS apprécie la virtuosité d'Eric Clapton et il n'hésite pas, à certaines occasions, à endosser une veste à franges et des jeans râpés, pour se lancer dans un solo de guitare endiablé. L'homme est un rocker, il adore la musique. C'est plutôt rassurant, pour un politicien!

J.-R. P.

OCPA

Abonnements TPG

Vous avez perdu ou on vous a volé votre abonnement aux Transports publics genevois (TPG). Voici la marche à suivre pour obtenir un duplicata.

En cas de **perte de votre abonnement**, vous vous rendrez au Service cantonal des objets trouvés, rue des Glacis-de-Rive 7, à Genève, muni d'une photo et d'une pièce d'identité. Une déclaration de perte et une demande de remplacement de votre abonnement seront établies. La somme de Fr. 20.– vous sera demandée.

Lors de cette démarche, vous recevrez un laissez-passer valable 10 jours qui vous permettra de circuler sur le réseau des Transports publics genevois en attendant de recevoir le duplicata de votre abonnement.

En cas de **vol de votre abonnement**, vous devrez d'abord déposer une plainte auprès d'un poste de police; Fr. 20.– vous seront demandés.

Vous vous présenterez ensuite, avec une copie de la plainte, une photo et une pièce d'identité, dans l'une des trois agences TPG (Rive, Cornavin ou Bachet), où seront remplies la déclaration de perte et la demande de remplacement de votre abonnement. Le laissez-passer qui vous est nécessaire pour utiliser temporairement les transports publics vous sera remis.

L'établissement du duplicata de votre abonnement prendra quelques jours et vous pourrez le retirer auprès de l'agence des TPG préalablement déterminée, contre paiement de Fr. 20.–. Soyez prudents, car les TPG ne délivrent qu'un seul duplicata par année.

Pour rappel, l'OCPA accorde un abonnement annuel des Transports publics genevois (TPG) aux bénéficiaires de prestations mensuelles régulières. Cet abonnement donne droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau genevois. Il est donc nécessaire d'acheter un billet pour se rendre en France.

OCPA
Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022/849 77 41
Fax 022/849 76 76
www.geneve.ch/social/OCPA

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h